

Chiffres clés du rapport social 2023

1 367 agents en fonction



188 stagiaires

54%

742
IATS

Personnels ingénieurs,
administratifs,
techniques et sociaux

36%
hommes



64%
femmes

44%
titulaires



56%
contractuels

Catégories



56%



31%



13%

29%

403

Enseignantes et enseignants

69%
hommes



31%
femmes

91%
titulaires

9%
contractuels

173 maîtres
de conférences
131 professeurs
d'université
64 professeurs
du 2nd degré

13 enseignants
contractuels
9 professeurs
associés
13 ATER

16%

222

Contractuelles et contractuels de recherche

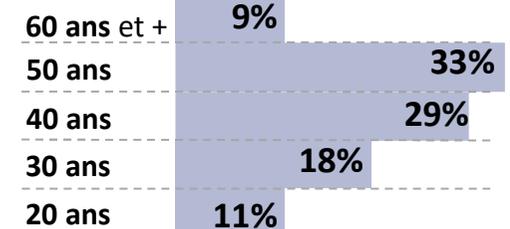
71%
hommes



29%
femmes

46 ans
de moyenne

IATS et enseignants



Carrière des personnels

Promotions



IATS titulaires
8 avancements de corps
13 avancements de grade



IATS contractuels
3 avancements de corps



Enseignants titulaires
37 avancements de grade

29 agents CDIés



Taux de rotation : 12,7%



Formation des agents



1261
départs en formation

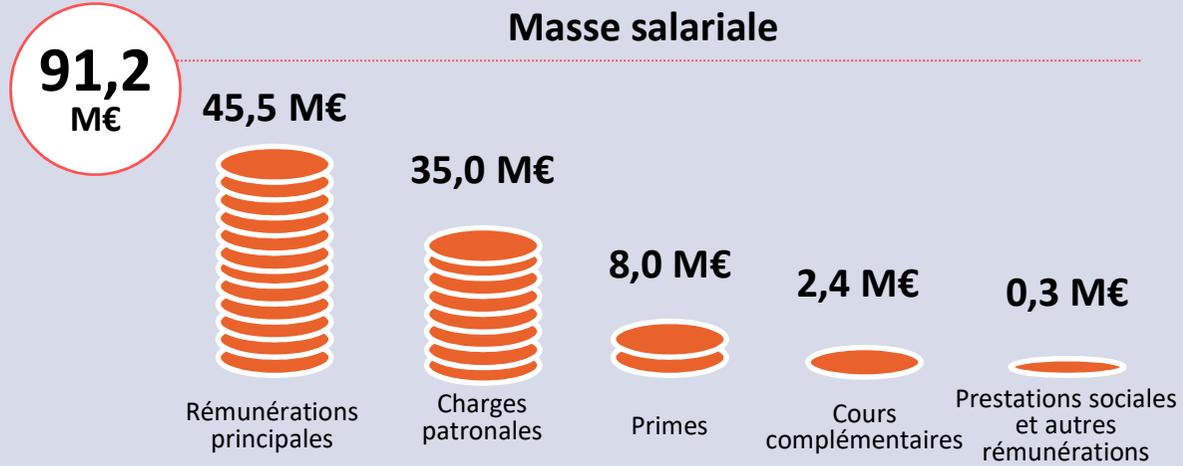


595
Agents formés



2093
jours de formation

Masse salariale



Rémunérations nettes annuelles en données réelles

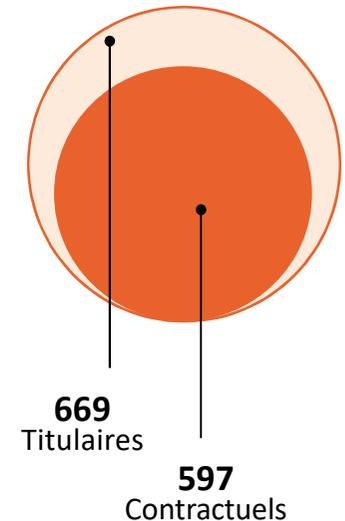


39 107 €
Moyenne hommes



29 617 €
Moyenne femmes

Nombre d'équivalent temps plein annuels rémunérés



Vie des personnels



8 912 jours stockés sur les comptes épargne temps

3,44 % taux d'absentéisme



9 651 jours
Raisons de santé
(en moyenne 7 jours/agent)



2 275 jours
Raisons familiales
(maternité, paternité, congé parental)



24 accidents du travail

9 accidents de trajets

15 accidents de service/mission



551 agents IATS
en télétravail
soit 74,6% des agents



61 agents en **situation de handicap**
soit 5,03% des agents



137 agents ne travaillent pas à temps complet
soit 10% des agents



29 enseignants (7,20%)
108 IATS (14,56%)

602 697 €

Budget consolidé
de l'action sociale
dont :

455 €
par agent et par an
en moyenne

37 % Culture/sport/loisirs

39 % Transport
493 agents subventionnés

9 % Prestations
d'actions sociales

8 % Restauration
12 657 repas
subventionnés

218 demandes
de prestations
d'actions
sociales

44 % séjour

39 % aide à l'enfance



3 % aide à la l'installation



5 % allocations parents
d'enfants handicapés